



Mairie de Pont-Salomon  
Place de l'église  
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON  
43330 – Département de la Haute-Loire**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2018**

\*\*\*\*\*

Le 9 juillet de l'an deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 3 juillet 2018

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

**Présents** : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GRENOUILLER Aurélie, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, NOWACZYK Claire, RABEYRIN David, GACHET Chantal

**Membres absents excusés représentés** :

PERRIER Marc a donné procuration à COLETTI Laurent

**Membres absents** : CHAMBON Valérie, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, MINAIRE Jean-Louis

**Ouverture de la séance** : 20h05

**Désignation du secrétaire de séance**

→ Antoine LARDON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Approbation des procès-verbaux du 11 juin 2018**

> Mis aux voix le procès-verbal du 11 juin 2018 est adopté à l'unanimité

**Décisions** : 2018-06 « Décision d'ester en justice – Contentieux GIRINON »

<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b>
------------------------------

**1/ Règlements de copropriété avec l'OPAC 43**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le principe de rédaction des nouveaux règlements de copropriété

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire

## **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE**

### **1/ Organisation du transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'organisation pour la gestion du transport scolaire sur les services spéciaux avec le département de la Haute-Loire et la Région.

### **2/ Convention d'entretien du patio de l'ADMR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la rédaction d'une convention

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **1/ Rapport d'activité de la CCLS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes Loire Semène

## **FINANCES LOCALES**

### **1/ Durée d'amortissement des immeubles de rapport**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les durées d'amortissement ci-dessous présentées
  - Maison médicale: 15 ans
  - Columbarium : 8 ans

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **1/ Accord-cadre à bons de commande – petits travaux de voirie**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appels d'Offres

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire aborde trois sujets demandés par Monsieur RABEYRIN :

- Fourrière animale : Mme GROS, déléguée au SICCDE, indique avoir transmis à chaque conseiller municipal le bilan des actions du syndicat sur la commune
- Mur de l'Hermet Bas : Monsieur LARDON indique s'être rapproché de l'assurance de la commune pour évoquer une éventuelle prise en charge
- Subvention pour le square du Rossignol : Madame VOCANSON indique qu'il s'agit d'une rénovation et non d'une création

**La séance est levée à 20 heures 50**